Conditions générales de vente · Omega Performance

Version du 21 novembre 2026. Vente de pièces et prestations — particuliers et professionnels.

1. Vendeur et champ d’application

Omega Performance, enseigne de Ludovic Pepin, entrepreneur individuel, SIRET 92854824700016, 1776 Chemin de la grande carraire, 13300 Salon de Provence, France. E-mail : contact@omegaperformance.fr. Téléphone : 06 66 68 48 76.

Ces conditions régissent les ventes de pièces et accessoires automobiles et les prestations expressément commandées à Omega Performance. Les conditions particulières d’un devis accepté prévalent pour les points qu’elles précisent, sans écarter les droits impératifs applicables. Le client est consommateur lorsqu’il agit à des fins étrangères à son activité professionnelle. L’existence d’un compte professionnel ou d’un SIRET ne suffit pas, à elle seule, à supprimer ses droits lorsqu’il achète à titre privé.

2. Acceptation et preuve

La création d’un compte particulier ou professionnel exige une acceptation expresse des CGV par une case non précochée. La version du document, son empreinte et la date de cette acceptation sont enregistrées. La création d’un compte ne vaut ni commande ni paiement. Les CGV doivent également être acceptées lors de chaque commande. La version applicable à une commande est celle acceptée au moment de sa conclusion ; une modification ultérieure ne s’applique pas rétroactivement.

Les devis, commandes, confirmations, échanges et journaux d’acceptation peuvent établir les engagements des parties, sous réserve des règles de preuve applicables. Le client peut conserver ou télécharger les CGV. Pour les contrats électroniques d’au moins 120 €, Omega Performance conserve le contrat pendant dix ans. Ce délai court à compter de la conclusion si la livraison ou l’exécution est immédiate, ou de la livraison ou de l’exécution dans les autres cas. Le client peut demander une copie à contact@omegaperformance.fr en fournissant les éléments permettant d’identifier sa commande. Il veille à l’exactitude de son adresse e-mail et à la confidentialité de ses liens de connexion.

3. Choix des références et compatibilité

Le client vérifie la référence, la variante, la motorisation, l’année, le châssis, les options, la transmission et l’usage prévu. Les filtres et indications de compatibilité facilitent la recherche ; en cas de doute, le client doit demander une confirmation écrite avant de commander. Une photographie de présentation ne remplace pas les caractéristiques contractuelles de la référence choisie. Omega Performance reste responsable des informations qu’elle fournit et de la délivrance conforme du produit commandé.

Avant de commencer un montage, un usinage, une découpe, une soudure ou une modification irréversible, le client ou l’installateur contrôle la référence reçue et sa compatibilité. En cas d’écart apparent, il interrompt les opérations et contacte Omega Performance. Une adaptation non prévue peut nécessiter un autre produit ou un devis distinct, accepté avant exécution.

4. Commande, prix et paiement

Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable, article 293 B du CGI. Les prix et remises sont ceux validés dans le récapitulatif de commande ; une remise professionnelle est personnelle et limitée aux références concernées. Les frais de pose ne sont pas inclus sauf indication expresse. France continentale : petites pièces 14,90 €, colis standard 24,90 €, colis volumineux 49,90 €. Corse, DOM-TOM, carrosserie et hors gabarit : sur devis. Le forfait le plus élevé du panier s'applique une seule fois, sans seuil de gratuité. La livraison Bosch reste offerte en France continentale. Les frais et délais sur devis sont validés avant paiement. Nous travaillons exclusivement avec FedEx, TNT, UPS et Chronopost. Le transporteur est sélectionné selon le colis et sa destination.

Le client peut vérifier et corriger sa sélection et ses coordonnées avant validation. Le bouton de paiement indique l'obligation de paiement. Le règlement en ligne est effectué à la commande sur le service sécurisé SumUp. Une confirmation et une facture sont adressées après confirmation du paiement. Le stock annoncé correspond au dernier relevé daté et ne constitue pas une réservation. En cas d'indisponibilité après commande, Omega Performance informe le client et propose les solutions légales ; aucun remplacement ou avoir n'est imposé sans son accord.

Une modification ou annulation de convenance d'une commande ferme nécessite l'accord écrit d'Omega Performance. Cette condition ne limite pas la rétractation, les garanties, les droits en cas d'inexécution ou les autres causes légales d'annulation et de remboursement. Aucune pénalité forfaitaire n'est appliquée à l'exercice d'un droit légal.

5. Livraison et réception

La livraison est proposée en France. La date ou le délai de livraison applicable est communiqué avant la conclusion de la commande. Les délais varient selon la référence ; les échappements Omega ont un délai estimé de quatre à cinq semaines après confirmation du paiement. Un relevé de stock ne dispense pas de préciser le délai contractuel. Si aucun délai n'a été convenu pour une vente à un consommateur, la livraison intervient sans retard injustifié et au plus tard trente jours après la conclusion du contrat.

Le client renseigne une adresse exacte et accessible. Il signale rapidement tout dommage, erreur ou article manquant avec les éléments utiles. Il peut formuler des réserves précises auprès du transporteur ; leur absence ne le prive pas de ses droits envers le vendeur. Pour le consommateur, le risque de perte ou d'endommagement est transféré lors de la prise de possession physique, sauf transporteur choisi par lui en dehors des solutions proposées par Omega Performance.

En cas de retard ou de défaut de livraison, le consommateur conserve les recours prévus aux articles L. 216-1 et suivants du Code de la consommation, notamment la résolution du contrat dans les conditions légales et le remboursement des sommes versées. Le client n'est pas tenu d'accepter un avoir à la place d'un remboursement légalement dû.

6. Politique de retour : aucun retour commercial de convenance

Omega Performance ne propose pas de retour, d'échange ou de remboursement commercial de convenance en dehors des droits prévus par la loi ou d'un accord écrit particulier. Cette politique ne supprime ni le droit légal de rétractation lorsqu'il existe, ni les garanties légales, ni les recours en cas d'erreur du vendeur, de non-conformité, de défaut ou d'inexécution.

Pour un achat effectué à des fins professionnelles, aucun droit général de rétractation n'est accordé pour une commande passée en ligne. Une commande professionnelle ferme n'est ni reprise ni remboursée pour

un simple changement d'avis ou une erreur de choix du client, sauf accord écrit. Les dispositions impératives, notamment l'article L. 221-3 du Code de la consommation pour certains contrats hors établissement conclus avec des professionnels employant au plus cinq salariés et dont l'objet n'entre pas dans leur activité principale, restent applicables, ainsi que les garanties et recours légaux.

7. Rétractation du consommateur

Pour une vente de biens à distance ou hors établissement, le consommateur dispose en principe de quatorze jours pour notifier sa rétractation, sans motif. Le délai court à compter de la réception du bien par lui ou par un tiers désigné autre que le transporteur ; pour une commande livrée en plusieurs fois, il court à compter de la réception du dernier bien, lot ou élément. Les règles légales de calcul et de prorogation des délais s'appliquent.

Il adresse, avant la fin du délai, une déclaration non ambiguë ou le formulaire figurant dans le PDF des CGV par e-mail à contact@omegaperformance.fr ou par courrier à l'adresse du vendeur. Pour une commande conclue en ligne, le client peut également transmettre sa déclaration via le formulaire de rétractation en ligne. Omega Performance adresse un accusé de réception indiquant le contenu, la date et l'heure de la déclaration. L'exercice du droit de rétractation ne nécessite aucune autorisation préalable. Les biens sont retournés au plus tard quatorze jours après la notification de la rétractation.

Les coûts directs du retour sont à la charge du consommateur, sauf disposition légale contraire ou prise en charge expressément annoncée par Omega Performance. Le produit doit être protégé pour le transport et accompagné des accessoires et documents reçus. L'emballage d'origine est recommandé pour la protection du produit ; son absence ne supprime pas automatiquement le droit de rétractation.

Le consommateur peut être tenu responsable de la dépréciation résultant de manipulations allant au-delà de celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du bien, sous réserve de l'information légale préalable. Un montage, une utilisation, une découpe ou une modification peut entraîner une dépréciation réelle, évaluée et justifiée au cas par cas ; ils ne donnent pas lieu à un refus automatique de tout remboursement ou à une retenue forfaitaire.

Les sommes légalement dues, incluant les frais de livraison standard concernés par la rétractation, sont remboursées sans retard injustifié et au plus tard quatorze jours après notification. Le supplément d'un mode de livraison plus coûteux choisi expressément n'est pas remboursable. Omega Performance peut différer le remboursement jusqu'à la récupération du bien ou à la réception d'une preuve de son expédition, selon le premier de ces événements, sauf si elle propose de le récupérer elle-même. Le remboursement utilise le moyen de paiement initial, sauf accord exprès pour un autre moyen sans frais.

8. Pièces sur mesure, retours et prestations commencées

Pièces sur mesure. Conformément à l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux pièces fabriquées selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisées. Avant la commande, Omega Performance précise les adaptations demandées et informe le client que la pièce concernée est exclue du droit de rétractation.

Pièces standard. Le prix, la commande auprès d'un fournisseur, la compatibilité avec un véhicule précis ou le choix d'une option standard ne suffisent pas à exclure la rétractation. Les pièces standard achetées à distance par un consommateur peuvent être retournées dans les conditions de l'article 7. Si une même commande comprend des pièces standard et des pièces sur mesure, l'exclusion concerne uniquement les pièces qui répondent aux critères ci-dessus.

Garanties et autres recours. Les garanties légales et les recours applicables en cas de défaut, de non-conformité, d'erreur de livraison ou d'inexécution restent applicables, y compris aux pièces sur mesure. Les achats effectués à titre professionnel relèvent des conditions de l'article 6.

Prestations commencées avant la fin du délai de rétractation. Pour une prestation conclue à distance ou hors établissement, le délai de rétractation court en principe à compter de la conclusion du contrat. Le consommateur peut demander expressément que la prestation commence avant la fin de ce délai. Cette demande est recueillie séparément de l'acceptation des CGV, sur le support prévu par la loi. Si le consommateur se rétracte après le début de la prestation, seul un montant proportionnel au service déjà fourni peut être dû, dans les conditions légales. Pour une prestation payante entièrement réalisée avant la fin du délai, le droit de rétractation est perdu si le consommateur a donné son accord préalable exprès au démarrage anticipé et reconnu qu'il perdrait ce droit une fois la prestation entièrement exécutée. Pour les contrats hors établissement, aucun paiement n'est exigé avant l'expiration du délai légal de sept jours, sauf exception prévue par la loi.

9. Montage par un atelier partenaire

Le choix facultatif d'un installateur dans le panier ne constitue ni un rendez-vous confirmé ni une commande de pose. Le client achète et paie la pièce à Omega Performance ; il contacte ensuite l'atelier pour vérifier la faisabilité, obtenir son devis et convenir d'un rendez-vous. Le prix, la prestation et le règlement du montage relèvent d'un contrat distinct avec l'atelier, sauf offre expresse contraire. Omega Performance reste responsable de ses propres engagements et de la pièce vendue. Les garanties légales ne sont pas écartées par le recours à un installateur.

10. Interventions sur véhicule et déplacements

Les prestations sont réalisées sur rendez-vous après accord sur leur contenu et leur prix. Le client communique les modifications déjà effectuées, défauts connus, alertes, réparations et mises à jour. L'état mécanique, l'entretien, le carburant et la configuration peuvent influer sur la faisabilité et le résultat. Les gains annoncés sont des estimations lorsque cela est indiqué ; tout engagement exprès accepté reste applicable. Un travail supplémentaire nécessite un accord préalable sur son prix.

Les déplacements sont gratuits dans un rayon de trente kilomètres autour de Salon-de-Provence. Au-delà, des frais de 1 € par kilomètre peuvent s'appliquer ; le kilométrage retenu et le total sont annoncés et acceptés avant intervention. Le client fournit un emplacement accessible, stable, sûr et adapté ainsi que l'accès au véhicule et, si nécessaire, à une alimentation électrique. Si les conditions de sécurité, d'accès, de météo ou techniques ne conviennent pas, un report peut être proposé. Un déplacement infructueux n'est facturé que si ses conditions ont été annoncées et acceptées, sous réserve de la loi.

Pour le client initial ayant bénéficié d'une reprogrammation Omega Performance, la remise en configuration d'origine et la réinstallation de la cartographie en cas de retour à la configuration d'origine sont proposées sans frais pendant cinq ans à compter de l'intervention, conformément à l'engagement commercial existant. Cet avantage n'est pas transféré au nouveau propriétaire du véhicule. Au-delà de cinq ans, le tarif de cet engagement est de 290 €. Une mise à jour du constructeur peut rendre une réinstallation techniquement impossible ; Omega Performance en informe le client sans que cette limite technique n'écarte les droits légaux ou un manquement qui lui serait imputable. Cet engagement porte sur la cartographie, sans constituer une assurance mécanique ; les garanties légales demeurent.

11. Usage, homologation et responsabilité

Le client doit respecter la destination et les instructions du produit ainsi que les obligations de réception, d'immatriculation et d'assurance applicables. Une transformation notable peut exiger une nouvelle réception au titre de l'article R. 321-16 du Code de la route. La vente d'une pièce ou la réalisation d'une prestation ne vaut pas homologation du véhicule modifié. Les références réservées à la compétition ou à un usage hors voie publique ne doivent être utilisées que dans les conditions légalement autorisées. Aucune clause n'autorise une intervention ou une utilisation interdite.

Les défauts d'entretien, usages contraires aux instructions, modifications ultérieures, interventions de tiers et dommages préexistants ne sont pas imputables à Omega Performance lorsqu'ils sont la cause établie du dommage. Ces situations ne constituent pas des exclusions automatiques des garanties pour un défaut sans lien avec elles. Omega Performance répond de ses propres fautes et des obligations légales qui lui incombent ; aucune exonération générale ne vise un dommage corporel, une faute lourde ou dolosive, une obligation essentielle ou une garantie impérative. La garantie constructeur et le contrat d'assurance du véhicule doivent être vérifiés au regard des modifications envisagées.

12. Garanties légales et réclamations

Le client contacte directement Omega Performance aux coordonnées de l'article 1 avec la référence, le numéro de commande et la description du problème. Des photographies ou une expertise peuvent faciliter le traitement sans constituer une condition abusive à l'exercice des droits légaux. Le consommateur ne peut pas être contraint de s'adresser exclusivement au fabricant. Les frais dus à la mise en œuvre des garanties légales sont traités conformément à la loi. Toute garantie commerciale éventuelle s'ajoute aux garanties légales et ne les remplace pas.

Garantie commerciale éventuelle

Lorsqu'une garantie commerciale est proposée, son document précise le garant, sa durée, les produits couverts, les démarches à suivre et les frais éventuellement prévus. Ce document est fourni au plus tard à la délivrance du bien, sur un support durable. La garantie commerciale s'ajoute aux garanties légales.

Pour un consommateur, la mise en conformité s'effectue sans frais. Omega Performance prend en charge le transport et, lorsque la loi le prévoit, l'enlèvement et l'installation du bien. Une prise de contact facilite l'organisation du retour. Les droits légaux peuvent être exercés sans autorisation préalable.

En cas de contestation liée au montage, à l'entretien ou à l'usage, Omega Performance examine l'origine du défaut et le lien éventuel avec les circonstances constatées. Les règles de preuve applicables aux garanties légales s'appliquent.

Encadré légal — vente de biens (annexe à l'article D. 211-2 du Code de la consommation)

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;
2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;
3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;
4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du Code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du Code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

13. Conditions complémentaires des ventes professionnelles

Le client professionnel déclare acheter pour son activité et fournit des coordonnées exactes. Ses propres conditions d'achat ne s'appliquent qu'en cas d'accord exprès. Les remises ne peuvent être transférées à un tiers. Un devis particulier précise tout paiement différé ; à défaut, le paiement est dû à la commande. En cas de retard de paiement professionnel, les pénalités sont exigibles sans rappel au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de dix points, sans être inférieures à trois fois le taux d'intérêt légal. L'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40 € est due par le professionnel en retard ; une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification si les frais exposés sont supérieurs, dans les limites légales. Ces frais professionnels ne s'appliquent pas au consommateur.

Les produits demeurent la propriété d'Omega Performance jusqu'au paiement intégral de leur prix, sans modifier les règles impératives de transfert des risques au consommateur. La garantie des vices cachés et les obligations de délivrance applicables restent acquises.

14. Données et confidentialité

Les données sont traitées pour la création du compte, l'exécution de la commande, la livraison, le service client, la facturation, la sécurité et la preuve des engagements. Les coordonnées ne sont communiquées aux intervenants que dans la mesure nécessaire à ces finalités. Le paiement est traité sur le service sécurisé du prestataire. Les durées et modalités d'exercice des droits sont décrites dans la politique de confidentialité : https://omegaperformance.fr/confidentialite. L'acceptation des CGV n'autorise pas l'envoi de prospection sans respecter les règles qui lui sont propres.

15. Litiges, médiation et droit applicable

Une réclamation peut être adressée à contact@omegaperformance.fr ou à l'adresse du vendeur. En l'absence de solution après réclamation écrite préalable, le consommateur peut recourir gratuitement au dispositif de médiation de la consommation dont relève Omega Performance, sous réserve des conditions légales de recevabilité.

Le médiateur désigné est CM2C — Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris. Site : www.cm2c.net. Modalités de saisine : www.cm2c.net/comment-nous-saisir.php. E-mail : declarer-un-litige@cm2c.net. La demande doit notamment être précédée d'une réclamation écrite à Omega Performance et être introduite dans le délai légal d'un an suivant cette réclamation. Les conditions de recevabilité sont examinées par le médiateur. Le recours à la médiation ne prive pas le consommateur de son droit de saisir la juridiction compétente.

Le droit français s'applique, sans priver le consommateur des protections impératives applicables. Les règles légales de compétence des tribunaux demeurent, notamment celles ouvertes au consommateur. La nullité d'une clause ne remet pas en cause les autres dispositions qui peuvent subsister. Une clause ne peut être utilisée pour écarter une règle d'ordre public.

Formulaire type de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter et disposez de ce droit.

À l’attention de Ludovic Pepin — Omega Performance, 1776 Chemin de la grande carraire, 13300 Salon de Provence, France ; contact@omegaperformance.fr.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :
Commandé le (*) / reçu le (*) :
Référence du bien ou du service / numéro de commande :
Nom du/des consommateur(s) :
Adresse du/des consommateur(s) :
Signature du/des consommateur(s) (uniquement si notification sur papier) :
Date :
(*) Rayez la mention inutile.